

Forum Mondial sur la Migration et le Développement

Première réunion

Bruxelles, du 9 au 11 juillet 2007



Rapport sommaire*

* Ce rapport a été préparé par le groupe de travail mis en place par le Gouvernement belge dans le cadre de la préparation de la première réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD), en étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies. Ce document fait état des discussions qui ont eu lieu lors de la première réunion du FMMD et des activités qui y sont liées. Il ne reflète pas nécessairement les opinions des organisateurs du FMMD, ni celles des gouvernements ou des organisations qui ont pris part à la réunion. Etant donné que le FMMD est un processus informel et non contraignant, ce document n'implique aucun engagement de la part des parties qui ont participé aux discussions du FMMD. Toute reproduction, partielle ou totale, de ce document doit en citer la source.

1. Résumé

Le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) a été créé comme un lieu pour discuter de questions liées à la migration internationale et au développement de manière systématique et complète. L'idée du FMMD fut proposée par le Secrétaire général des Nations Unies et son Représentant spécial chargé de la Migration internationale et du développement, lors du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement de septembre 2006. De nombreux Etats membres des Nations Unies souhaitaient que le Forum soit informel, volontaire et mené par les gouvernements et qu'il opère de manière ouverte et transparente, sans produire de résultats négociés ou de décisions normatives.

La première réunion du FMMD, fut initiée, préparée et organisée par le Gouvernement belge, en consultation avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, ainsi qu'avec un groupe ouvert d'Etats membres des Nations Unies appelé « les Amis du Forum ». Cette réunion a eu lieu à Bruxelles du 9 au 11 juillet 2007. Son objectif était d'approfondir la compréhension, au travers d'un renforcement des dialogues et partenariats, des opportunités et défis posés par la migration pour le développement et vice versa, et d'identifier des moyens pratiques et orientés vers l'action pour aborder et opérationnaliser ceux-ci au niveau national, régional et global. Elle a rassemblé, dans cette perspective, des gouvernements et des expertises internationales.

Afin de permettre à ce processus d'aboutir de manière productive et endéans un court délai de 9 mois, le Gouvernement belge a mis en place un groupe de travail international (la taskforce) sous la direction de l'Ambassadeur Régine De Clercq chargée de l'organisation générale et de la coordination de la réunion. Bien que la Belgique ait fourni l'essentiel des ressources financières nécessaires, des ressources supplémentaires, humaines et financières, furent apportées par un certain nombre de gouvernements et partenaires internationaux pour compléter les ressources internes. Toutes ces ressources furent gérées en vertu des règles et réglementations applicables aux services publics belges.

La Belgique a lancé en novembre 2006 une enquête auprès de tous les Etats membres de l'ONU pour définir les thèmes à aborder par le Forum Mondial et leur a demandé de nommer un Point Focal à haut niveau et responsable pour la coordination nationale et la cohérence politique. Cent vingt trois pays ont répondu à l'appel et ont nommé un Point Focal. Ils ont joué un rôle clé dans le processus du Forum Mondial.

La Belgique a suivi une méthode de travail basée sur une étroite collaboration avec ces points focaux et sur la participation active de ceux d'entre eux qui désiraient collaborer au travail en équipes. Ces équipes furent gérées et coordonnées par la taskforce et furent mises en place de manière telle à représenter l'expertise de plusieurs secteurs, de même que l'ensemble des perspectives sur la migration en conservant un équilibre entre pays développés et en développement. L'objectif était de promouvoir de francs échanges et discussions, ainsi qu'une large appropriation du processus par les Etats. Quarante-trois représentants nationaux, douze organisations internationales et sept représentants de la société civile, ainsi que la Commission européenne, furent engagés dans ces équipes. De nombreuses organisations internationales furent impliquées dans le processus à la demande des gouvernements chargés de préparer les sessions. La taskforce et les équipes ont tenu de multiples réunions et conférences téléphoniques pour finaliser les documents de travail et planifier les discussions en table-rondes. Un soutien dans la préparation ainsi qu'un proche suivi furent apportés aux présidents des sessions dans le but d'assurer des discussions et résultats concrets, et d'éviter de longs discours théoriques sans véritable échange d'expériences et d'idées.

Les conclusions clés suivantes peuvent être tirées de cette première réunion et de son processus préparatoire :

- Le FMMD a instauré une **nouvelle approche de la migration** en plaçant le développement au centre du débat sur la migration ; et en permettant **un renversement du paradigme sur la migration et le développement** par la promotion de la migration légale comme une opportunité, plutôt qu'une menace, pour le développement à la fois des pays d'origine et des pays de destination.
- Il a ouvert la voie **à l'instauration d'une vision globale commune à long terme de la migration**, basée sur la reconnaissance des avantages mutuels pour les pays d'origine et de destination ; et à la restauration de la confiance dans les systèmes migratoires partout dans le monde. Néanmoins des intérêts et situations différents empêcheront toujours l'application de solutions uniformes.
- Il a ouvert **un espace permettant** aux décideurs politiques responsables de la migration et du développement d'atteindre leurs objectifs respectifs de manière plus efficace en reconnaissant et en abordant les bénéfices et risques de la migration pour les personnes pauvres et pour les pays en développement.
- Il a démontré que **le partage des responsabilités entre pays développés et en développement** peut accentuer la contribution de la migration au développement, et vice versa ; et que le développement peut entraîner une migration par choix et non par nécessité.
- Il a proposé une **plateforme pour le partage des expériences, des innovations et des bonnes pratiques**, et pour l'identification de moyens concrets permettant d'assurer la contribution positive de la migration légale au développement (voy. les rapports de table-rondes).
- Il a créé, au travers des **points focaux nationaux**, un véhicule pour une plus grande cohérence et pour une approche plus complète de la migration, du développement et des autres politiques au niveau national. Comme l'a souligné la Commission globale sur les migrations internationales (GCMI), cela peut entraîner une plus grande cohérence dans ces domaines au niveau international.

Les neuf premiers mois du processus du FMMD ont également permis l'établissement d'un cadre structurel – tant au niveau du contenu que du processus – visant à aborder les questions de migration et de développement au niveau mondial. Ce cadre comprend les bases pour réaliser activement le suivi des résultats de la première réunion et faire état de leurs progrès à la prochaine réunion du FMMD :

- Une **enquête globale**, lancée en novembre 2006, dans laquelle les gouvernements ont défini les priorités thématiques à aborder par le Forum.
- Un réseau mondial de – entre temps - plus de 150 **points focaux nationaux**, qui agissent au sein des ministères et des départements gouvernementaux et qui entretiennent le lien avec le FMMD, ainsi que des points focaux désignés au sein des organisations internationales.
- Les **Amis du Forum**, un organe consultatif ouvert à tous les États membres des Nations Unies, qui agit en tant que lieu d'information et de consultation pour le processus du FMMD et qui conseille la Présidence sur l'ordre du jour, la structure et le format de chaque réunion du Forum.
- La **création d'équipes** entre gouvernements, organisations internationales et société civile autour de thèmes d'intérêt mutuel. Certaines d'entre elles continueront à travailler ces questions dans le cadre de prochaines réunions.

- Les **modalités de fonctionnement** pour la continuité du Forum, y compris son lien avec les Nations Unies et le lancement d'une structure de soutien (voy. annexe).

La première réunion du FMMD fut saluée par de nombreux participants comme un jalon dans le débat sur la migration et le développement. Les participants ont toutefois souligné que si le développement s'est déplacé au centre du débat sur la migration, l'aide au développement ne doit pas être instrumentalisée pour la régulation des flux migratoires ; et la migration ne doit pas être considérée comme une alternative aux stratégies de développement national, ni les flux financiers générés par les migrants comme des substituts à l'aide officielle au développement.

Des remerciements particuliers sont adressés aux nombreux gouvernements, organisations internationales, académiques et autres acteurs de la société civile qui ont apporté des ressources humaines ou financières, et ceux qui ont investi du temps et des ressources dans les documents de travail et la planification des sessions, afin de faire de cette première réunion du FMMD un succès. Nous souhaitons également remercier la Fondation Roi Baudouin pour l'organisation habile des consultations avec la société civile et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour son soutien et ses contributions tout au long du processus.

La première réunion du FMMD comprenait deux parties étroitement liées :

- **Journée de la société civile (9 juillet)**

A la demande du gouvernement belge, la Fondation Roi Baudouin a organisé, le 9 juillet, une consultation entre acteurs de la société civile, qui a rassemblé plus de 200 représentants d'ONG, d'organisations de diasporas, du secteur privé, d'universités et de syndicats issus du monde entier, pour discuter des questions au programme des journées gouvernementales. Un rapport de cette réunion fut présenté lors de la séance plénière de la réunion gouvernementale.¹

- **Réunion gouvernementale (10 et 11 juillet)**

Au cours de la réunion gouvernementale des 10 et 11 juillet, plus de 800 délégués – représentant **156 États membres des NU et plus de 20 organisations internationales**, ainsi que la Commission européenne et le Saint-Siège – ont participé à deux séances plénières et à 12 sessions de table-rondes organisées en parallèle concernant des questions spécifiques liées au développement du capital humain et à la mobilité du travail (Table-ronde 1), aux transferts de fonds et autres ressources des diasporas (Table-ronde 2) et à la cohérence politique et institutionnelle (Table-ronde 3)². Chaque session fut préparée et présentée par des équipes volontaires de gouvernements partageant des intérêts communs pour la thématique abordée, et représentant de manière équilibrée les régions développées et en développement à travers le monde. Les table-rondes ont abouti à des propositions concrètes de projets, allant de groupes de travail à des études de faisabilité, à mettre en œuvre et dont rapport sera fait à la prochaine réunion du FMMD par les gouvernements qui le souhaitent et/ou organisations internationales pertinentes.

Pendant les sessions de table-rondes, les questions transversales relatives aux causes profondes de la migration, aux droits de l'homme et au genre, qui avaient été identifiées par certains gouvernements comme constituant des éléments cruciaux du débat sur la migration et le développement, furent examinées de manière transversale. Des recommandations furent formulées pour aider les gouvernements à mieux intégrer celles-ci dans leurs futures planifications politiques respectives.

¹ Pour plus d'informations sur la Journée de la société civile, consultez : <http://www.gfmd-civil-society.org>

² Pour plus d'informations sur la réunion du FMMD, consultez : <http://www.gfmd-fmmd.org>

SAR le Prince Philippe de Belgique, représentant **Sa Majesté le Roi Albert II**, **M. Guy Verhofstadt**, Premier ministre de Belgique, et le Secrétaire général des Nations Unies, **S.E. M. Ban Ki-moon** étaient présents lors de la séance d'ouverture. La réunion était présidée par le Directeur exécutif belge du FMMD, l'**Ambassadeur Régine De Clercq**. Dans son allocution, M. Guy Verhofstadt, Premier ministre de Belgique, a souligné l'importance du développement pour des politiques de migration valables. Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a fait remarquer que la préparation du FMMD a offert une base pour une discussion moins politisée de la migration.

Le discours introductif fut donné par **S.E. M. José Manuel Barroso**, Président de la Commission européenne. Parmi les autres interlocuteurs, citons **S.E. M. Couaovi A. L. Johnson**, Secrétaire général de la Commission de l'Union africaine, **S.E. Sir John Kaputin**, Secrétaire général du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP), et le **Professeur Ernesto Zedillo**, ancien Président du Mexique, qui a mis l'accent sur les liens entre la discussion du FMMD et de plus larges débats politiques internationaux, comme le commerce et le développement, et sur les conséquences que l'échec du Cycle de Doha pourrait avoir sur la migration internationale.

Lors de la session de clôture de la réunion du FMMD, des rapports sur les trois table-rondes et sur les questions transversales furent présentés par **Mme Patricia Sto Tomas**, Présidente de la Banque de développement des Philippines et ancienne Ministre de l'emploi des Philippines (Table-ronde 1), **S.E. Professeur Oumar Hammadoun Dicko**, Ministre des Maliens de l'extérieur et de l'Intégration africaine, Mali (Table-ronde 2), **M. Richard Manning**, Président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (Table-ronde 3) et **M. Jozef De Witte**, Directeur du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Belgique (Questions transversales). Dans ses remarques finales, **S.E. Arturo D. Brion**, Ministre de l'emploi des Philippines, a décrit la réunion du Forum comme une étape importante dans l'histoire mondiale et exhorté les gouvernements à poursuivre les mécanismes consultatifs existants et les discussions informelles vers des engagements plus fermes, des partenariats et de la coopération internationale. Dans les conclusions et recommandations finales de la Présidence, l'**Ambassadeur Régine De Clercq** expliqua comment les réalisations de cette première réunion pourraient être concrétisées de manière productive et concertée.

En annexe de cette première réunion du Forum et de sa préparation, UNDESA a établi un **Marché aux propositions** virtuel destiné à permettre aux Etats de « mettre sur le marché » leurs besoins en matière de migration et développement et de trouver des partenaires capables de rencontrer ces besoins. Cela a mené à un nombre considérable d'entretiens pendant la réunion de juillet entre parties intéressées, ainsi qu'à de possibles projets de suivi. Le Marché aux propositions va continuer, en tant que partie du Forum, et des coopérations vont se poursuivre après la réunion de Bruxelles jusqu'à la réunion de Manille et au-delà.

2. La Journée de la société civile (9 juillet)

La première journée de la réunion du FMMD fut consacrée aux discussions entre acteurs de la société civile sur des questions liées à la migration et au développement ; et a servi à apporter une contribution aux discussions gouvernementales des 10 et 11 juillet. Le programme reflétait largement le programme gouvernemental (capital humain et mobilité du travail, transferts de fonds et diasporas, cohérence institutionnelle et politique) et fut organisé en huit sessions.

Au cours de la réunion, il fut souligné que la migration en elle-même n'allait pas entraîner de développement. Les entraves structurelles au développement ne peuvent pas être surmontées sans

des actions gouvernementales responsables dans les pays d'origine et de destination. Sans changement majeur, les migrants et leurs contributions ne rempliront pas effectivement leur rôle potentiel en tant que partenaires dans l'articulation et la mise en œuvre de politiques de développement inclusives, équitables et durables. Les acteurs non étatiques ont également un rôle important à jouer pour aboutir à ce changement.

Les participants ont clairement exprimé leur engagement à poursuivre ce processus au cours des années à venir. Des projets conjoints dans ce domaine, ainsi que des partenariats pratiques découlant d'une coopération accrue obtenue grâce au Forum, contribueront à maintenir le développement humain mondial des migrants au centre de leurs actions³.

3. La réunion gouvernementale (10 et 11 juillet)

La discussion au sein des trois table-rondes thématiques de la réunion gouvernementale se concentrait sur i) le développement du capital humain et la mobilité du travail, ii) les transferts de fonds et autres ressources des diasporas, et iii) le renforcement de la cohérence institutionnelle et politique et la promotion des partenariats. Les aspects transversaux ayant trait au genre, aux droits de l'homme et aux causes profondes de la migration furent examinés de manière transversale dans les sessions.

Les échanges interactifs ont donné lieu à un certain nombre de recommandations qui ont mené à des actions sur le court, le moyen et le long terme. Tandis que certaines recommandations sont du ressort de la politique nationale et peuvent être mises en œuvre de manière unilatérale, d'autres exigeront une action bilatérale ou multilatérale. Certaines impliqueront des gouvernements à différents niveaux, et d'autres pourraient nécessiter une coordination et un partenariat avec des organisations internationales ou la société civile.

Les participants ont reconnu l'importance de prendre en compte des mécanismes de soutien appropriés pour les gouvernements et autres acteurs, afin de faire avancer ces initiatives pour la prochaine réunion du FMMD.

Un résumé des conclusions et des recommandations de la première réunion du FMMD est présenté ci-dessous. Un rapport complet sera rédigé et distribué pour la fin de l'année 2007.

3.1. Table ronde 1 – Développement du capital humain et mobilité du travail : maximiser les opportunités et minimiser les risques

(Coordination : Mme Irena Omelaniuk, Taskforce du FMMD).

La table-ronde 1 portait sur le développement du capital humain et la mobilité du travail, et sur la question de savoir comment, dans la poursuite de ces deux objectifs, on peut parvenir à maximiser les opportunités et à minimiser les risques pour les migrants, leurs familles et leurs communautés d'origine. Quatre domaines ont été abordés, là où la migration et le développement se rencontrent et où de nouvelles approches politiques voient le jour:

- La migration de personnes hautement qualifiées et la crainte de fuite des cerveaux dans les pays en développement.

³ Le rapport complet de la journée de la société civile est disponible sur <http://www.gfmd-civil-society.org>.

- La migration de travail temporaire, tout particulièrement des personnes moins qualifiées.
- Le rôle du secteur privé et d'autres organisations non étatiques dans la migration de travail temporaire.
- Les formes circulaires de migration et le partage des compétences.

Principales observations et conclusions

La migration de personnes hautement qualifiées est en augmentation et est susceptible de continuer à augmenter, en partie en raison d'un accès plus facile des personnes hautement qualifiées aux informations et aux possibilités d'emploi à l'étranger, mais aussi en raison d'un manque de possibilités dans leur pays. Le mouvement de professionnels qualifiés et formés peut constituer un risque pour les pays d'origine, tout particulièrement s'ils n'ont pas atteint leur niveau de développement optimal. Ceci est très probable dans des secteurs vulnérables comme la santé et l'éducation. Cependant, la migration n'est pas l'unique ou principale cause de la faiblesse des systèmes de santé dans les pays en développement ; et les politiques visant à aborder les besoins en compétences obtiendraient de meilleurs résultats si elles étaient concertées et basées sur des partenariats. Certaines approches conjointes voient le jour à la fois au sein et entre pays d'origine et de destination, ainsi qu'entre institutions de formation et d'apprentissage, afin de mieux réguler la 'fuite' des cerveaux et d'assurer le 'gain' des cerveaux. Celles-ci incluent de meilleures politiques de développement de ressources humaines et de déploiement, un développement sectoriel, un partage des compétences, des formations et un renforcement des capacités. Cependant l'efficacité de ces initiatives doit être évaluée.

La migration temporaire du travail peut être une manière flexible de faire face aux surplus et aux manques de travail dans les pays. Assurer un accès légal à un marché de l'emploi varié, protéger les droits fondamentaux des migrants, particulièrement des femmes, et veiller à l'aspect temporaire de la migration, sont indispensables pour maximiser les avantages mutuels de cette migration. En l'absence d'un système multilatéral fonctionnel, des arrangements bilatéraux ont été trouvés pour agir de manière efficace dans certains pays, en particulier ceux basés sur des contrats standards et assurant une sécurité sociale aux migrants. Des pays peuvent aussi adopter individuellement des cadres institutionnels et politiques qui contribuent à atteindre les objectifs de migration temporaire. Des accords conjoints entre pays d'origine et de destination, particulièrement pour les migrants moins qualifiés, peuvent contribuer à appliquer les lois afin de protéger les migrants temporaires et à améliorer leur contribution en faveur de leurs familles et de leurs communautés d'origine. Il est nécessaire d'approfondir la connaissance des liens entre migration de travail temporaire et développement et de la manière d'aborder les larges communautés existantes de travailleurs en situation illégale.

Les partenaires autres que gouvernementaux, tout particulièrement le secteur privé, sont actuellement des moteurs clés de la mobilité mondiale du travail, toutefois, ils restent moins actifs pour ce qui est de garantir que cela contribue aux efforts de développement. Le recrutement et d'autres coûts initiaux liés à la migration peuvent se révéler prohibitifs et ainsi réduire considérablement les capacités des migrants à récupérer les frais de leur migration et à soutenir les efforts de développement dans leur pays d'origine. Le manque d'informations ou leur non exactitude concernant les possibilités, les droits et les obligations peuvent aussi exposer les migrants aux abus et à l'exploitation lors de la migration ou lorsqu'ils sont à l'étranger. Il existe peu de programmes cohérents qui engagent efficacement et systématiquement le gouvernement, le secteur privé, les organisations internationales et autres dans des partenariats qui pourraient garantir une migration du travail plus sûre et plus productive.

Davantage de *formes circulaires de migration et de retour durable* permettraient aux mouvements temporaires du travail d'être mieux en relation avec les besoins en compétences et en

développement du pays d'origine, et de mieux correspondre aux exigences en matière de compétences dans le pays de destination. En outre, le retour ou la circulation des compétences et d'autres biens des migrants plus permanents peut renforcer les efforts en matière de développement dans les pays d'origine. Par des accords, les pays de destination pourraient rendre leurs politiques d'entrée et de permis de travail plus flexibles, en échange d'engagements de la part des pays d'origine à renforcer les incitations pour que les migrants et leurs compétences rentrent au pays, de manière temporaire ou permanente, et à prendre en compte la formation multisectorielle dans leur planification d'émigration du travail. Certains pays européens ont exploré cette relation plus complète entre la planification de la migration de travail et le développement dans le contexte de la réflexion politique actuelle de la Commission européenne sur les partenariats de mobilité.

Recommandations et actions proposées

➤ Rassembler les bonnes politiques et pratiques qui permettront aux pays de mieux gérer le développement et le déploiement de ressources humaines dans les secteurs hautement qualifiés, tout particulièrement le secteur de la santé, et garantir un partenariat efficace entre les pays d'origine et de destination. Des données ventilées par sexe sur la migration des personnes qualifiées devraient être réunies. Les actions suivantes ont été convenues lors de la session :

1. Etablir une **matrice des bonnes pratiques** pour les pays d'origine et de destination en vue d'actions conjointes qui pourraient contribuer à conserver, former et reconquérir du personnel médical qualifié pour le développement. Cela pourrait être réalisé en se basant sur le document de travail du FMMD et sur les discussions de la table-ronde, et être transmis par les présidents de session à l'Alliance mondiale des professionnels de la santé (*Global Health Workforce Alliance*) afin d'informer son travail dans ce domaine.
2. Envisager un plus ample développement des **codes de recrutement éthique** dans le secteur de la santé, ainsi qu'un échange des leçons tirées des codes de conduite existants. L'Alliance mondiale des professionnels de la santé s'est déjà lancée dans le développement d'un code de conduite mondial et nous fera partager ses résultats lors de la prochaine réunion du FMMD en 2008.

➤ Un recueil de bonnes politiques et pratiques est nécessaire pour une migration temporaire du travail sûre et ordonnée, qui assure également sa légalité, son aspect temporaire et ses contributions potentielles au développement. Ce recueil pourrait s'inspirer de certaines bonnes pratiques de partenariat entre pays, présentées lors de la session et dans le document de travail, ainsi que de certains outils politiques « prêts à l'usage » proposés par les organisations internationales expertes en la matière. L'action suivante a été convenue lors de la session :

3. Développer un **recueil de politiques de bonnes pratiques** sur les arrangements bilatéraux en matière de travail temporaire qui pourraient contribuer au développement et donner accès aux marchés de travail étrangers, notamment pour les personnes moins qualifiées, tout en contrôlant la migration irrégulière, et en protégeant les droits de l'homme et les droits sociaux des migrants. Cela pourrait être proposé par les présidents de sessions de table-ronde, en collaboration avec les organisations internationales concernées, et présenté lors d'une prochaine réunion des Amis du Forum.

➤ Le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques devraient jouer un rôle plus important dans la réduction des coûts liés à la migration, la garantie de meilleures conditions de travail, l'information et la protection des migrants à l'étranger. Les actions suivantes ont été convenues lors de la session :

4. **Mener une étude de faisabilité sur les services financiers d'intermédiation** qui permettent aux travailleurs d'emprunter aux taux du marché ou, si possible, à des taux de faveur, pour régler leurs frais initiaux avant leur migration. Le Bangladesh a exprimé un intérêt à entreprendre cette étude en partenariat avec les agences concernées, en ce compris les banques commerciales, et à faire rapport des résultats à Manille, en 2008.
 5. **Organiser un atelier réunissant les gouvernements intéressés et d'autres partenaires** afin de discuter des manières d'identifier de bonnes pratiques en matière de recrutement et d'emploi et d'instaurer des repères/critères pour l'évaluation des performances des agents de recrutements et des employeurs dans les pays d'origine et de destination. Le Bangladesh a exprimé un intérêt à coorganiser un tel atelier avec des partenaires adéquats et à faire part des progrès à Manille en 2008.
 6. **Etablir des centres d'information pour les migrants**, le long d'un couloir de migration très emprunté, et les interconnecter afin de garantir des services opportuns et adéquats aux migrants. Il peut s'agir d'un Centre d'information pour migrants réel, virtuel ou sur Internet, qui peut être envisagé pour une action à plus long terme.
 7. En se basant sur le **modèle des travailleurs saisonniers entre le Guatemala et le Canada, considérer le développement de tels projets comme projets-pilotes** dans d'autres pays, le long d'un couloir de migration très emprunté. Ces projets pourraient être proposés par les organisations internationales intéressées.
- La migration circulaire devrait être testée concrètement en tant qu'accord politique mutuellement bénéfique pour les pays d'origine et de destination. Davantage d'informations concernant l'efficacité des projets actuels sont nécessaires afin de les améliorer ; et la définition de travail général devrait être affinée de manière à faciliter des évaluations futures. Des projets pilotes devraient être entrepris, avec une évaluation adéquate, en vue d'évaluer leur efficacité et leur pertinence. Les actions suivantes ont été convenues lors de la session :
8. Organiser un **atelier sur la migration circulaire** avant la prochaine réunion du Forum afin de poser les fondations de futurs partenariats, en vue d'une action de la part de la Commission européenne, l'initiateur, et Maurice, qui devrait l'organiser. L'atelier utiliserait le modèle mauricien et affinerait la définition de la migration circulaire afin d'exploiter les possibilités et les avantages qu'elle présente pour le pays d'origine et de destination. L'atelier devrait être organisé à la fin de l'année 2007 ou début 2008 et les résultats seront communiqués à Manille en 2008.
 9. Entreprendre **une évaluation indépendante des impacts des modèles de circulation des compétences sur le développement**, comme le programme MIDA (*Migration pour le développement en Afrique*) et TOKTEN, et évaluer la faisabilité d'augmenter leur échelle et/ou de les étendre pour un plus grand impact sur le développement dans le pays d'origine. Cela pourrait être discuté avec les organisations internationales chargées de leur mise en œuvre ; et les progrès pourraient être communiqués par les gouvernements intéressés lors de la réunion du FMMD à Manille, en 2008.

3.2. Table ronde 2 – Envois de fonds et autres ressources des diasporas : Augmenter leur volume net et leur impact sur le développement

(Coordination : M. Romeo Matsas, Taskforce du FMMD)

La table-ronde 2 s'est penchée sur les transferts de fonds et autres ressources des diasporas en tant qu'initiatives privées, auxquelles les gouvernements doivent répondre en augmentant leur impact positif sur le développement. Quatre thèmes ont été abordés :

- La réduction des coûts, la formalisation des transferts et le rôle des nouvelles technologies.
- Les options permettant d'augmenter l'impact des transferts de fonds sur le développement au niveau microéconomique et de répondre à leur impact négatif.
- Les options permettant d'augmenter l'impact des transferts de fonds sur le développement au niveau macroéconomique et à répondre à leur impact négatif.
- Les partenariats à établir entre les gouvernements et les organisations de diasporas afin de renforcer leur impact positif sur le développement du pays d'origine.

Principales observations et conclusions

Les migrants issus de pays en développement procèdent à des transferts d'argent dans le monde entier, dans la direction Nord-Sud, mais aussi Sud-Sud. Ils peuvent verser une partie de leurs revenus à leurs proches, investir, ou soutenir des activités philanthropiques. Toutefois, les politiques gouvernementales sont essentielles pour maximiser leur potentiel positif pour le développement. Les transferts de fonds en faveur des pays en développement sont l'une des plus importantes sources de financement externe pour ces pays, et peuvent représenter une large part du PIB pour certains d'entre eux. La Banque Mondiale estime que les transferts de fonds recensés en faveur des pays en développement (c'est-à-dire sans compter les flux informels) ont atteint 206 milliards de dollars en 2006, soit près de deux tiers de l'investissement direct à l'étranger (325 milliards de dollars), et près de deux fois plus que l'aide officielle (104 milliards de dollars) reçue par ces pays. Les transferts de fonds sont aussi considérés comme étant plus stables et plus régulièrement répartis que d'autres flux tels que l'aide publique au développement (APD) et les investissements directs étrangers, et sont également considérés comme étant contre-cycliques.

De par leur nature, les transferts de fonds sont des flux privés, dont l'octroi se rapporte plus à des raisons et à des mesures de nature personnelle, qu'à une analyse économique objective. Les transferts de fonds peuvent aussi constituer une charge financière pour les migrants eux-mêmes. Etant donné leur nature privée, les gouvernements ne peuvent pas s'approprier les transferts de fonds mais leur impact positif sur le développement peut être accru via de meilleures options, mesures et outils conçus et mis en œuvre par les gouvernements, en partenariat avec d'autres acteurs concernés. Les transferts de fonds ne diminuent pas le besoin d'APD, et ne constituent pas une alternative aux efforts de développement national des gouvernements concernés. Outre le fait que la migration ne doit jamais être considérée comme une alternative au développement individuel ou national, les gouvernements doivent être conscients que lorsque les membres de diasporas reçoivent le soutien du gouvernement afin d'être actifs dans le pays d'origine, les populations locales de ces pays peuvent interpréter cela comme une incitation à migrer. Un tel message devrait être évité.

Les liens potentiels entre transferts de fonds et développement sont nombreux et complexes, étant donné que leur impact n'est pas seulement économique, mais aussi social et culturel. En effet, les transferts de fonds ont été associés à de plus importants investissements des ménages dans l'éducation et la santé, mais ils ont aussi un impact sur les relations entre hommes et femmes. D'autre part, ils peuvent aussi avoir des effets négatifs, comme la création d'une dépendance de la

part du bénéficiaire ou la hausse des taux de change. Par conséquent, les avantages des transferts de fonds pour le développement dépendent aussi d'un contexte économique et politique plus large.

A cet égard, la réduction des frais de transfert peut inciter les migrants à utiliser les moyens de transfert formels, si elle est soutenue par un renforcement des capacités, tant pour le secteur financier que pour l'émetteur et le bénéficiaire du transfert. En retour, l'amélioration de la formalisation des transferts offre des possibilités pour augmenter l'impact des transferts de fonds sur le développement en proposant des options pour les épargnes individuelles, l'investissement ou le soutien de projets de développement locaux. La formalisation accrue des transferts de fonds permet aussi une meilleure planification politique pour le développement et pour répondre aux possibles impacts négatifs engendrés par ces flux.

Au-delà des transferts de fonds, les diasporas entreprennent diverses activités – telles que l'échange de compétences, le renforcement de capacités professionnelles, la philanthropie, l'augmentation des liens commerciaux et d'investissement, etc. – qui ont un important potentiel de développement pour leurs pays d'origine. Tandis que ce potentiel est largement reconnu, les gouvernements des pays d'origine et de destination font face à des défis similaires pour s'engager avec ces partenaires dans des activités telles que la conception de nouveaux outils, l'identification d'interlocuteurs, ou la garantie de la responsabilité de projets de développement par un pays ou une communauté d'origine.

Une recommandation générale qui se dégagea des sessions de la table-ronde était de continuer à échanger des meilleures pratiques entre Amis du Forum, éventuellement au travers du site du FMMD, parce que les participants ressentaient sérieusement que la communauté internationale était encore à un stage d'apprentissage par l'expérience dans le domaine de l'amélioration de l'impact développemental des transferts de fonds et des activités des diasporas.

Recommandations et actions proposées

➤ Concernant la réduction des frais de transfert et l'amélioration de leur formalisation, les participants proposèrent que les actions suivantes soient considérées par les gouvernements :

1. **Augmenter la concurrence** sur le marché des transferts de fonds : i) en évitant les monopoles et en promouvant des partenariats permettant à davantage d'acteurs d'entrer sur ce marché, en ce compris au travers de davantage de flexibilité relative aux régulations du domaine des transferts de fonds, en prenant en considération le besoin légitime de réglementation en matière de sécurité (lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, etc.) ; et ii) en s'engageant avec des institutions financières pour sensibiliser à l'importance des transferts de fonds.
2. **Faciliter les transferts** en encourageant des partenariats entre :
 - banques commerciales, opérateurs de transferts financiers et institutions de micro finance ;
 - banques commerciales situées dans les pays émetteurs et bénéficiaires ;
 - banques centrales des pays émetteurs et bénéficiaires, afin d'améliorer les systèmes de paiement et de règlement.
3. **Mettre en œuvre des programmes d'alphabétisation financière** adaptés aux besoins des émetteurs et bénéficiaires des transferts (en ce compris dans des programmes pré-départs) et **veiller à la diffusion transparente des informations** sur les frais de transfert.
4. **Promouvoir des partenariats public/privé pour l'utilisation de nouvelles technologies** pour faciliter les transferts et réduire les coûts.
5. **Soutenir la recherche** sur les comportements des émetteurs de transferts de fonds.

➤ Concernant le besoin de garantir des micro-impacts positifs des transferts de fonds sur le développement, les participants ont proposé que les actions suivantes soient considérées par les gouvernements :

6. **Permettre une offre diversifiée en matière de services financiers** (de la micro-assurance, la micro-pension, etc. aux possibilités d'investissement, etc.) de la part du secteur privé en faveur des personnes qui envoient ou qui reçoivent des transferts de fonds, par exemple, via la création de partenariats multilatéraux, tout en prévoyant la possibilité que les gouvernements puissent intervenir en cas de besoin, et en assurant la pleine utilisation des services existants.
7. **Mettre en place des structures intermédiaires** pour une gestion efficace des investissements des migrants dans le pays d'origine, en prenant en compte l'approche graduelle nécessaire, de l'investissement individuel à l'investissement collectif, local et national.
8. **Dispenser des programmes d'alphabétisation financière** et de meilleures informations sur les services financiers pour les personnes qui envoient ou qui reçoivent des transferts de fonds.
9. **Soutenir la recherche** sur les outils et incitants nécessaires pour que les gouvernements puissent faire en sorte que les transferts de fonds deviennent des investissements, ainsi que sur les impacts des transferts de fonds sur la situation des femmes et des enfants.

➤ Concernant le besoin de garantir des macro-impacts positifs des transferts de fonds sur le développement, les participants ont proposé que les actions suivantes soient considérées par les gouvernements :

10. **Améliorer les statistiques sur les transferts de fonds** afin de permettre leur inclusion dans les calculs de solvabilité du pays, pour faciliter l'accès aux financements internationaux permettant de financer des projets de développement.
11. **Soutenir la titrisation des futurs flux de transferts de fonds** pour faciliter l'accès aux financements internationaux permettant de financer des projets de développement.
12. Promouvoir les **emprunts obligataires pour les diasporas**, lorsque cela est adéquat, afin de faciliter l'accès aux financements internationaux permettant de financer des projets de développement.
13. **Redresser les éventuels impacts macro-économiques négatifs des transferts de fonds** au travers de solutions structurelles à long terme, plutôt que de solutions à court terme.

➤ Concernant les partenariats avec les diasporas permettant d'améliorer l'impact de leurs activités sur le développement, les participants ont proposé que les actions suivantes soient considérées par les gouvernements :

14. **Identifier des partenaires** au sein des diasporas (nombre, localisation, compétences, etc.) et soutenir les capacités d'organisation et de représentation des diasporas.
15. **Etablir des partenariats triangulaires** entre les diasporas, les pays d'origine et les pays d'accueil et **améliorer la coordination** entre les différents départements ministériels dans les pays d'accueil et d'origine, ainsi qu'entre les pays d'origine et d'accueil et entre pays d'accueils qui hébergent des diasporas de même origine.
16. **Renforcer les liens entre diasporas et pays d'origine**, y compris au-delà des générations, au travers d'un dialogue régulier et de canaux d'information (formels, informels, participation politique), et fournir des informations précises aux diasporas sur le développement et les possibilités d'investissement dans le pays d'origine.

17. **Créer un environnement propice aux activités des diasporas** par exemple en fournissant des visas à entrées multiples, une double citoyenneté, la reconnaissance de compétences et la portabilité de la sécurité sociale.
18. **Permettre la consultation des diasporas, ainsi que la coordination** de leurs interventions avec les plans de développement nationaux et locaux afin d'améliorer leur durabilité.
19. Analyser davantage l'**influence réciproque** entre l'intégration des diasporas dans le pays d'accueil et leur implication pour le développement de leur pays d'origine.

3.3. Table ronde 3 – Renforcer la cohérence institutionnelle et politique et promouvoir des partenariats

(Coordination : Mme Valérie Van Goethem, Taskforce du FMMD)

L'amélioration de la cohérence politique et institutionnelle entre migration et développement nécessite, à tous les niveaux : i) un engagement politique fort de la part des gouvernements afin de développer une vision commune sur l'interrelation entre les politiques migratoires et les politiques de développement, un partage des responsabilités entre pays d'origine et de destination, un cadre institutionnalisé permettant une coordination gouvernementale, une coopération entre États, ainsi que des processus informels de consultation internationale ; et ii) un effort concerté pour le renforcement des capacités gouvernementales, ainsi qu'un approfondissement des recherches et évaluations d'impact permettant de définir et de mettre en œuvre des politiques davantage fondées sur des faits prouvés. Trois thèmes principaux⁴ furent abordés par la table-ronde 3 :

- récentes initiatives et progrès réalisés pour mesurer les impacts en matière de migration et de développement
- planification politique cohérente et méthodologie pour lier la migration et le développement
- processus de consultation régionale sur la migration, et développement : renforcer la coopération

Principales observations et conclusions

Il existe à la fois des synergies et des tensions entre les politiques de développement et les politiques de migration et il convient d'améliorer la cohérence politique dans ces domaines sans « instrumentaliser » ni subordonner l'une des politiques. La manière d'y parvenir doit refléter les réalités et les circonstances de chaque Etat. Cependant, pour ce faire, une impulsion politique est nécessaire dans tous les pays.

La capacité institutionnelle, en ce compris les mécanismes permettant une coopération et un dialogue systématique, va dans une large mesure déterminer à quel point un pays sera capable de créer une cohérence entre, d'une part, ses politiques nationales et d'autre part, le rôle des différents ministères et agences engagés dans des questions liées à la migration et au développement, en particulier ceux chargés de la migration, du développement, du commerce, de l'agriculture, de l'emploi et des affaires sociales, de l'environnement, des finances et de la sécurité. Disposer d'un point focal pour la migration et le développement au sein de chacun des ministères concernés, d'une ligne budgétaire "migration et développement", ou d'un organe consultatif interministériel sur la migration et le développement au niveau du gouvernement central pourraient constituer autant de

⁴ Une quatrième session de la table-ronde 3 a abordé le thème de l'avenir du processus du FMMD (session 3.3). Elle est présentée sous le point IV du présent rapport.

premières étapes éminemment utiles à cette fin. Suffisamment de ressources humaines, financières et autres sont cependant nécessaires pour ce faire.

Il existe un besoin constant de recherches sur des priorités thématiques et de collecte de données sur le lien entre migration et développement, ainsi qu'un besoin de diffuser et partager ces données et recherches, y compris sur l'impact social de la migration, la tendance à migrer et le retour au pays. Une recherche orientée sur la politique, concise et facilement accessible, est requise et devrait être mise à la disposition des décideurs politiques. Il est également nécessaire de mieux utiliser les données existantes et d'encourager les organes internationaux compétents à renforcer leurs efforts en matière de développement des données, afin de concevoir des stratégies politiques appropriées.

Il convient aussi que les États partagent plus activement leurs expériences sur le lien entre migration et développement, y compris au travers des points focaux nationaux du FMMD, ou via des banques de données en ligne, des bulletins d'informations, etc. De même, de meilleures informations concernant les conditions légales, sociales et autres devraient être mises à la disposition des migrants, aussi bien avant qu'ils ne quittent leur pays d'origine que lorsqu'ils arrivent dans le pays de destination. Il convient d'avoir une vision plus claire des politiques actuelles des donateurs gouvernementaux et des agences de développement, ainsi que de la manière dont ces acteurs peuvent contribuer plus efficacement au débat et à l'action concernant la migration et le développement.

Le rôle des Processus de consultation régionale (PCR) pour améliorer la contribution de la migration au développement est établi, mais il doit être renforcé et soutenu. Des liens plus étroits entre les PCR et les processus formels gouvernementaux régionaux devraient être encouragés ; il devrait également exister un système d'échange régulier des informations entre les PCR et le FMMD.

Recommandations et actions proposées

➤ Une plus grande interconnexion entre les politiques de migration et de développement est nécessaire afin de renverser le paradigme existant et de renforcer la contribution de la migration au développement, et vice-versa. Il convient d'assurer un engagement politique continu et de parvenir à un partage des responsabilités entre pays d'origine et de destination afin de promouvoir et de parvenir à une plus grande cohérence politique, ainsi qu'à une vision commune concernant la possible interrelation mutuellement bénéfique entre les politiques de migration et de développement. Les participants ont proposé que les actions et recommandations suivantes soient considérées par les gouvernements :

1. **Inclure la migration dans les processus de planification du développement national** y compris, le cas échéant, dans les Stratégies de réduction de la pauvreté. Pour ce faire, des consultations devraient être tenues avec des acteurs de la société civile, y compris les organisations de diasporas. Un premier pas en ce sens pourrait être la production **d'un plan de politique ou d'action national** sur la manière de promouvoir des synergies entre les politiques et actions en matière de migration et de développement.
2. **Etablir des mécanismes formels et informels**, disposant de ressources adéquates, pour permettre aux responsables gouvernementaux des politiques de migration et de développement de communiquer et de se consulter les uns les autres sur les manières de promouvoir des synergies entre leurs politiques et décisions respectives. Il est essentiel que ces consultations aient lieu à tous les niveaux de gouvernement.

Les actions concrètes suivantes furent proposées :

- Tous les gouvernements devraient **maintenir et renforcer les points focaux du FMMD** afin de faciliter le dialogue au niveau national et la mise en réseau des gouvernements participant au FMMD au niveau mondial. Ces points focaux devront être en contact les uns avec les autres au niveau national et devront être établi à un niveau de décision politique suffisamment élevé, ou, du moins, devront régulièrement rapporté auprès des décideurs politiques.
- La **création d'un groupe de travail** chargé d'examiner les bonnes pratiques et les enseignements tirés en matière de promotion de la cohérence politique au sein des gouvernements, en se basant sur l'enquête thématique menée par la Suède dans le cadre de la préparation de la première réunion du Forum. Une enquête de suivi pourrait être effectuée avant la prochaine réunion du Forum, suivie d'un rapport sur les progrès réalisés sur la base de l'analyse des réponses.

La Suède, en sa qualité de président et de coordinateur de la session 3.2 de la première réunion du FMMD, est prête à continuer à travailler activement sur ces thèmes dans le futur, en collaboration avec d'autres pays souhaitant prendre la tête d'un tel groupe. Un rapport du groupe de travail pourrait être présenté à Manille l'année prochaine.

- Les pays développés et les organisations internationales devraient encourager le **renforcement des capacités** dans les pays en développement, tant au niveau de la prise de décision politique que de l'organisation institutionnelle, afin de mieux aborder les impacts liés à la migration et au développement.

➤ Il convient de soutenir les initiatives visant à recueillir des données politiquement pertinentes sur les impacts de la migration et du développement et de produire des informations et connaissances analytiques pouvant être mises à la disposition des décideurs politiques. Ceci pourrait bénéficier de nouveaux partenariats permettant d'identifier des domaines prioritaires où la coopération et l'action conjointe pourraient entraîner de meilleurs résultats. Un tel soutien serait le signe d'un engagement sérieux à examiner les impacts de la migration et du développement. Les participants ont proposé que les actions et recommandations suivantes soient considérées par les gouvernements :

3. **Encourager les initiatives visant au renforcement des capacités** afin de développer des systèmes plus efficaces d'observation des flux migratoires vers et depuis les pays en développement, ainsi qu'une meilleure planification politique, et accorder un soutien aux institutions chargées de rassembler des données au Nord et au Sud. Il convient de développer cette idée avec le soutien de la communauté des donateurs et avec les organisations internationales concernées.
4. Le Forum est invité à envisager la possibilité de :
 - Créer un **groupe de travail d'experts** composé de décideurs politiques gouvernementaux, de chercheurs et de représentants de la société civile, provenant des domaines de la migration et du développement, afin d'évaluer et de coordonner les priorités en matière de recherche. Des personnes clés seraient rassemblées et des sponsors pourraient contribuer à soutenir la recherche.
 - Rédiger un **bref rapport** portant sur les enseignements politiques importants qui découlent des recherches existantes et qui serait présenté à Manille en 2008.
 - Créer un **groupe de travail** entre les institutions concernées qui serait chargé d'une meilleure collecte et d'un meilleur partage des données.

La Finlande, en sa qualité de président et de coordinateur de la session 3.1 de la première réunion du FMMD, désire continuer à travailler sur ces thèmes et envisage les différentes possibilités pour commencer à mettre en œuvre les politiques et les résultats, en étroite coopération et coordination avec d'autres pays et organisations.

➤ Les PCR étant des processus de consultation étatiques, une plus grande intégration du développement dans les programmes des PCR ne peut être encouragée que par les Etats y participant. Cette intégration peut être réalisée, en particulier, au travers des mesures suivantes :

5. **Promouvoir un plus grand partage des informations** relatives aux activités et aux réalisations des PCR dans les domaines de la migration et du développement. Par exemple, cela pourrait être réalisé grâce à :
 - des réunions régulières permettant davantage d'influence réciproque entre PCR;
 - une base de données commune sur les bonnes pratiques et un site Web;
 - un bulletin d'information des PCR.
6. **Encourager une évaluation plus systématique des réalisations et impacts des PCR** dans les domaines de la migration et du développement de manière à promouvoir une meilleure compréhension de la contribution des PCR à la gestion des migrations en faveur du développement.
7. **Encourager la participation des départements et agences gouvernementaux responsables du développement** dans les pays développés et en développement (et lorsque cela est pertinent, des acteurs de la société civile) dans les réunions et projets des PCRs.
8. **Renforcer le soutien des donateurs aux activités des PCR** liées à la migration et au développement, en particulier dans les régions qui intéressent fortement les donateurs pour les questions liées à la migration et au développement (ex. MIDSA et MIDWA en Afrique).
9. **Promouvoir davantage de liens entre PCR et autres fora régionaux** (ex. les systèmes régionaux de commerce et les régimes régionaux d'intégration) et continuer à développer les liens entre les PCR et les dialogues politiques interrégionaux.
10. **Assurer un échange d'informations soutenu et bilatéral entre les PCR et le FMMD** au travers, par exemple :
 - d'enquêtes régulières sur les PCR dans une perspective migration et développement ;
 - d'un réseau de points focaux du FMMD dans divers PCR afin de soutenir cet échange.

3.4. Questions transversales

(Coordination : Mme Véronique de Ryckere, Taskforce du FMMD)

Le programme de la partie gouvernementale de la réunion du FMMD était basé sur les résultats de l'enquête globale menée en novembre 2006. Lors des réunions des Amis du Forum, un certain nombre d'États ont fait remarquer que les causes profondes de la migration, les droits de l'homme et les questions de genre devaient être examinés dans le cadre de la première réunion du FMMD, bien que ces sujets n'aient pas été considérés comme prioritaires par la majorité des États qui ont répondu à l'enquête. Par conséquent, ces thèmes furent examinés de manière transversale, tout au long de la réunion.

Observations générales

Les causes profondes de la migration internationale sont diverses, complexes et requièrent des recherches supplémentaires. Elles proviennent principalement de disparités économiques, démographiques et sociales, et tout particulièrement de la pauvreté, de l'instabilité politique, des conflits, du non-respect des droits de l'homme et de la dégradation du climat et de l'environnement. Elles entraînent un manque de perspective de développement, par rapport auquel la migration est bien souvent considérée comme constituant la seule alternative. Toutefois, les migrants manquent

souvent d'information en cette matière, notamment concernant les frais, les conditions de voyage et dans les pays de destination ainsi que les perspectives réelles dans ces pays.

Les migrants contribuent au développement à la fois des pays d'origine et d'accueil et peuvent aider à répondre aux causes profondes des migrations. Alors qu'il est largement considéré que la contribution des migrants au développement est étroitement liée à la protection de leurs droits, ainsi qu'à leur intégration dans le pays d'accueil, une plus ample recherche concernant ce dernier aspect serait utile.

Les droits fondamentaux s'appliquent à tous les êtres humains. Les instruments existants en droit international des droits de l'homme et en droit du travail constituent la toile de fond du débat sur la migration et le développement. Toutefois, il apparaît que ces instruments ne sont pas toujours respectés à l'égard des migrants.

Les voies légales de migration sont limitées et la disparité entre celles-ci et la migration du travail ouvre la voie à la traite et au trafic d'êtres humains. Les migrants illégaux sont généralement plus susceptibles de faire l'objet d'abus.

En ce qui concerne la dimension du genre, la migration a un impact significatif sur le rôle économique joué par les femmes migrantes et/ou les ménages dirigés par une femme qui reste dans le pays d'origine ainsi que sur la dynamique des communautés et de la société.

Les données portant sur la migration et le développement ne prennent généralement pas en compte l'aspect lié au genre. Cependant, il est reconnu qu'actuellement, les femmes représentent près de la moitié des migrants dans le monde, et qu'elles sont fortement représentées dans les secteurs de travail hautement et peu qualifiés. En tant qu'émettrices et bénéficiaires de transferts de fonds, les femmes migrantes contribuent largement à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Cependant, les femmes migrantes présentent des vulnérabilités spécifiques. Dans les secteurs à faibles qualifications, non protégés et mal régulés elles sont particulièrement exposées à l'exploitation. Les femmes sont aussi fréquemment exclues ou marginalisées des activités des diasporas.

Recommandations et actions proposées

Les gouvernements sont invités, lorsque cela est approprié, en coopération avec des acteurs non étatiques, à suivre les recommandations suivantes :

Causes profondes de la migration

1. **Créer un environnement** qui permette à **la migration internationale de se produire par choix, plutôt que par nécessité**, via les actions suivantes :
 - traiter les causes profondes de la migration et, dans certains cas et si approprié, en ciblant les politiques de développement et autres politiques, sur des régions soumises à de possibles importants exodes migratoires. Cela implique notamment une plus grande cohérence des politiques qui ont un impact sur le développement des pays d'origine des migrants ;
 - fournir des informations aux migrants potentiels, notamment sur les frais et les conditions liées à la migration, ainsi que sur leurs réelles perspectives dans les pays de destination ;
 - créer, dans les pays d'origine, un environnement favorable offrant une perspective endogène, en particulier via une bonne gouvernance et des stratégies de création d'emplois.

2. **Optimiser les contributions des migrants au développement de leur pays d'origine** au travers des actions suivantes :
 - intégrer, lorsque la situation s'y prête, des contributions des migrants dans les stratégies de développement nationales des pays d'origine, tout en préservant le libre choix des migrants à prendre part à des activités liées au développement ;
 - favoriser les liens et partenariats entre diasporas, pays d'origine et pays hôtes ;
 - créer un environnement favorable aux activités de la diaspora
3. Entreprendre **davantage de recherches** dans ce domaine, et plus particulièrement sur les causes profondes et leurs conséquences pour les flux migratoires ainsi que sur l'impact de l'intégration de la diaspora dans les pays hôte, sur les activités de développement de celle-ci dans les pays d'origine.

Droits de l'homme

1. **Lutter contre le racisme et la xénophobie.** Dans ce contexte, l'intégration des migrants dans les pays d'accueil est un élément crucial.
2. **Respecter et mettre en œuvre les instruments internationaux pertinents** (NU et OIT) portant sur les droits de l'homme et les droits du travail et suite à l'appel d'un certain nombre d'États en faveur de la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990), aborder l'actuelle impasse concernant cette question de manière concertée et consensuelle.
3. Adopter une législation et des procédures visant à assurer la **protection** et le **traitement non discriminatoire des migrants**, en portant une attention particulière à la vie familiale, via notamment :
 - l'établissement de mécanismes pour négocier des salaires et conditions de travail y compris en matière sociale et de santé, décents et équitables ;
 - la promulgation et la mise en œuvre d'une législation permettant d'agir contre les employeurs qui ne respectent pas les droits au travail des travailleurs migrants ;
 - l'établissement des systèmes de recrutement normalisés, de licences et règlements à l'égard des recruteurs privés ainsi que de code de conduite en matière de recrutement.
4. **Donner davantage d'autonomie et de pouvoir aux migrants**, notamment en :
 - fournissant des informations et une orientation dans les pays d'origine (y compris pour les migrants potentiels) et de destination, notamment concernant les droits et les obligations ;
 - établissant des structures de soutien dans les pays de destination ;
 - reconnaissant les qualifications obtenues à l'étranger ;
 - permettant le renouvellement de l'entrée sur le territoire du pays hôte ;
 - facilitant l'accès des migrants aux services bancaires et aux instruments financiers.
5. **Lutter contre le trafic d'êtres humains** et aborder les disparités entre les voies de migration légales et la migration du travail.
6. **Contrôler l'impact des initiatives** prises dans le domaine de la migration et du développement sur les droits de l'homme et de travail des migrants.

Genre

1. Promouvoir une législation, des politiques et des pratiques pour un **développement basé sur le genre** et créer un environnement favorable qui met l'accent sur l'équité en matière de genre. Le renforcement de l'autonomie et du pouvoir des femmes, au travers des actions suivantes, est un élément important dans ce contexte :
 - formation et amélioration des compétences ;

- information et orientation concernant les droits, les obligations, les risques, les perspectives, l'intégration et les options de retour dans les pays d'origine et de destination ;
 - meilleur accès et une équité dans l'accès aux services financiers et aux perspectives de revenu.
 - renforcement de l'engagement des femmes dans les activités de développement de la diaspora
2. **Protéger surtout les femmes migrantes, mais aussi les hommes**, notamment via :
- l'adoption, en accordant une attention particulière aux questions de genre, de politiques de migration du travail et de pratiques qui garantissent des conditions de travail décentes, et
 - la mise en œuvre, dans les pays de destination, de structures de soutien accordant une attention particulière aux questions de genre.
3. **Améliorer la collecte de données relatives au genre et l'analyse de l'impact de la migration sur les familles.**

4. Marché aux propositions

Lors du processus préparatoire qui mena à la première réunion du Forum, de nouveaux partenariats ont été conclus sous l'égide des gouvernements et il est prévu que cette coopération se poursuive après la réunion de Bruxelles, lors de la réunion de Manille et au-delà. Un mécanisme important permettant le développement de ces partenariats fut la création d'un « Marché aux propositions », facilité par UNDESA. Ce Marché aux propositions a pour objectif de permettre aux pays de « mettre sur le marché » leurs besoins en matière de migration et de développement et de trouver des partenaires qui pourraient les aider.

Lors de la réunion de Bruxelles, **32 consultations du Marché aux propositions** ont eu lieu, au cours desquelles un grand nombre d'idées de projets ont été discutés. Les gouvernements, ainsi que les organisations internationales, ont discuté de propositions concrètes pour informer, conseiller, former, équiper, renforcer les capacités, mettre en œuvre des projets, ainsi que d'autres initiatives visant à améliorer les avantages mutuels de la migration et du développement. Ainsi, le Marché aux propositions constituait une autre méthode pour que le processus du Forum puisse gagner du terrain, en rassemblant des partenaires et en générant des résultats spécifiques et pratiques permettant de répondre aux besoins concrets des gouvernements.

En raison de son succès, le **Marché aux propositions continuera**, dans le cadre du processus du Forum. Il sera bientôt rouvert afin de donner aux gouvernements intéressés la possibilité de soumettre des propositions liées aux résultats de la première réunion du FMMD.

Toutefois, le financement sera vital, ainsi, les donateurs intéressés sont invités à réfléchir à la manière de répondre à ce besoin. Il sera essentiel que le Forum soit tenu au courant des résultats de cette coopération lors des prochaines réunions. Un premier rapport est attendu à Manille en 2008.

5. Conclusions, marche à suivre et rôle des points focaux

La réunion de Bruxelles du FMMD, ainsi que le processus qui y a conduit, a permis de jeter les bases d'un nouveau processus informel et mené par les Etats permettant d'établir de nouvelles approches du débat sur la migration et le développement, au travers de dialogue et de partenariats. Il a cherché à trouver des réponses concrètes aux défis et perspectives mutuels qu'offre la migration en faveur du développement, et vice-versa. En déplaçant le développement au centre du débat sur la

migration, il a créé un espace plus large pour mieux réaliser les objectifs respectifs des politiques de migration et de développement, et pour développer sur le long terme une vision commune de la migration. Cette vision commune serait basée sur une meilleure compréhension des conséquences de la migration pour le développement et de la manière dont les politiques migratoires peuvent contribuer à ce que les pays en développement réalisent les Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle peut enfin garantir que les personnes migrent par choix et non plus par nécessité.

Le groupe de travail belge publiera un rapport complet en 2007 sur le processus et la première réunion du FMMD. A partir du 1^{er} septembre 2007, la République des Philippines assumera la présidence du FMMD et la prochaine réunion du FMMD sera organisée à Manille au second semestre de l'année 2008. Des rapports portant sur certaines des questions soulevées à Bruxelles sont attendus lors de cette réunion. Tandis que la réunion de Manille pourra aborder d'autres aspects de la migration et du développement, elle comprendra aussi un débat et des rapports sur des questions discutées à Bruxelles, et tout particulièrement celles résultant des actions de suivi.

Quant à l'avenir du FMMD, une évaluation de la première réunion et du processus sera réalisée sur la base du questionnaire que la Belgique a distribué à tous les participants pendant la réunion. Plus de 100 formulaires de réponses ont été rendus par les participants, représentant une diversité géographique équilibrée. Les modalités provisoires suivantes furent déjà acceptées pour la continuité du processus du FMMD : une troïka composée de la présidence sortante, la présidence en fonction et la future présidence du Forum, un Groupe de pilotage équilibré au niveau des régions qu'il représente, les Amis du Forum (ouvert à tous les États membres des NU), ainsi qu'un Groupe de travail lié à la présidence en fonction et chargé d'organiser, de gérer et de faire des rapports sur la réunion (voir annexe pour plus de détails).

Outre les modalités opérationnelles, cinq éléments contribueront à la bonne continuation du FMMD : l'échange d'informations, le soutien financier, l'engagement gouvernemental continu, la coordination gouvernementale interne et une opinion publique favorable.

- *Echange d'informations* : les gouvernements participants doivent continuer à échanger leur expertise et les leçons tirées des expériences passées, y compris à partir de la mise en œuvre des recommandations du Forum au niveau national et international. Il est tout aussi important que le FMMD se base sur des initiatives régionales et des conférences interrégionales, comme les conférences Europe-Afrique, et vice-versa.
- *Financement* : un financement sera nécessaire, non seulement pour organiser les réunions du FMMD et les activités préparatoires, mais aussi pour soutenir les projets et résultats qui découlent des sessions de table-rondes et du Marché aux propositions.
- *Engagement gouvernemental continu* : les gouvernements doivent faire le point sur les résultats de ces réunions, définir des stratégies appropriées, entamer des actions et mesurer les résultats de ces actions.
- *Coordination gouvernementale interne* : les gouvernements devraient entreprendre les démarches nécessaires pour mettre en évidence la migration et le développement dans leurs programmes politiques, et pour renforcer les capacités et les rôles de leurs départements ou ministères respectifs à participer au Forum.
- *Opinion publique favorable* : les informations relatives aux réalisations du FMMD doivent être largement diffusées parmi le public afin de s'assurer le soutien du public pour une perception de la migration qui soit davantage vue comme une opportunité pour le développement.

Les points focaux sont essentiels pour réaliser ces objectifs. Leur rôle, leur fonction et, le cas échéant, leur niveau hiérarchique, doivent être renforcés en tant qu'intermédiaires du Forum, en tant que coordinateurs de l'engagement intra-gouvernemental, en tant que moyen de coopération et de partage des informations, également pour ce qui est des initiatives découlant des réunions du FMMD, et en tant que moyens d'interaction au niveau régional. Les gouvernements devraient leur confier un rôle de sensibilisation pour la promotion d'une approche plus complète des politiques de migration qui tienne compte du développement et d'autres domaines politiques pertinents. A cette fin, la mise en réseau des points focaux au niveau mondial devrait être renforcée.

[13 août 2007]

ANNEXE I

LE FORUM MONDIAL SUR LA MIGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT (FMMD)

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) est un processus volontaire, intergouvernemental, non-contraignant et de consultation informelle, ouvert à tous les Etats membres et observateurs des Nations Unies. Les agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales peuvent être invitées à titre d'observateurs. Ce Forum a été créé sur proposition du Secrétaire Général des Nations Unies à l'occasion du Dialogue de Haut-Niveau de l'Assemblée Générale sur la Migration Internationale et le Développement en septembre 2006. Initié par le Gouvernement de la Belgique, le Forum est mené par les gouvernements. Son objectif est de traiter, d'une manière transparente, les aspects multidimensionnels, les opportunités et les défis de la migration internationale ainsi que ses liens avec le développement. Il s'agit aussi de réunir l'expertise de toutes les régions afin de renforcer le dialogue, la coopération et le partenariat et d'encourager des actions pratiques et concrètes aux niveaux national, régional et mondial. Des Points Focaux nationaux ont été désignés par les gouvernements participants pour coordonner les préparatifs du Forum au niveau national.

Ces Modalités de Fonctionnement sont provisoires et ont pour objectif d'assurer la continuité nécessaire du processus ainsi que de fournir un soutien pratique au(x) pays organisateur(s) à venir. Celles-ci seront évaluées et adaptées comme il conviendra en 2008.

1. Présidence – Troïka

Le pays-hôte (Présidence en fonction) assume la responsabilité du processus préparatoire et la mise en œuvre de chaque Forum. Le gouvernement du pays-hôte préside toutes les sessions relatives à la préparation du Forum ainsi que la réunion du Forum proprement dite.

La présidence en fonction est assistée par un co-président : le pays ayant présidé la précédente réunion du Forum. Lorsqu'un autre pays aura annoncé son intention d'accueillir la réunion suivante, les trois pays concernés constitueront une Troïka incluant la présidence sortante, la présidence en fonction et la présidence future du Forum. Les deux co-présidents assisteront la présidence en fonction.

La présidence du Forum devra, en principe, alterner annuellement entre un pays développé et un pays en développement. Les pays souhaitant assumer la présidence du Forum devront communiquer leur intention à la Troïka.

2. Groupe de Pilotage

Le Groupe de Pilotage est composé de gouvernements solidement engagés à fournir un appui politique et conceptuel à la Présidence en fonction et au processus du Forum, ainsi qu'à assurer sa continuité. Le nombre des participants devrait permettre au Groupe d'opérer d'une manière efficace, flexible et transparente. Les gouvernements composant la Troïka sont membres de droit. Le Groupe de Pilotage est géographiquement équilibré et sa composition prend en compte diverses perspectives sur la migration ainsi que les intérêts des gouvernements, y compris ceux qui contribuent substantiellement au débat sur la migration et le développement et sont prêts à fournir une contribution concrète à la préparation thématique des réunions du Forum. Les membres du Groupe de Pilotage et la Présidence informeront les autres gouvernements, selon les besoins, des

développements relatifs au Forum, notamment par l'intermédiaire des Points Focaux au niveau national. Le Représentant Spécial du Secrétaire Général pour la Migration et le Développement sera invité aux réunions.

A la suite de la première réunion du Forum à Bruxelles, le Groupe de Pilotage et la Troïka, avec le soutien des gouvernements participants/Points Focaux au niveau national, entreprendront une évaluation du processus du Forum, y compris les préparatifs et les résultats de la première réunion, ainsi que ses modalités de fonctionnement.

Le Groupe de Pilotage est convoqué et présidé par la Présidence en fonction. Il se réunit à intervalles réguliers pour étudier et émettre des avis sur toutes les questions de substance relatives au bon fonctionnement du processus du Forum. Il peut aussi procéder à la création de groupes thématiques de travail. Il se réunit à Genève.

3. Les Amis du Forum

Les Amis du Forum est ouvert à tous les Etats membres et observateurs des Nations Unies. Les agences spécialisées des Nations Unies et les autres organisations internationales peuvent être invitées comme observateurs. Il sert de caisse à résonance, en assurant que tous les Etats membres et observateurs des Nations Unies soient maintenus informés des développements concernant le Forum et émet des avis sur l'ordre du jour, la structure et la configuration de chaque réunion du Forum. Les réunions des Amis du Forum sont présidées par la Présidence en fonction. Elles ont lieu, en principe, au moins deux fois entre chaque réunion du Forum, dans un lieu déterminé par la Présidence en fonction.

4. Structure d'Appui

La structure d'appui devrait assister la Présidence en fonction dans les préparatifs du Forum, y compris les délibérations du Groupe de Pilotage et des Amis du Forum. Il aura la charge de maintenir les archives et d'entreprendre des tâches telles que la mise en ligne d'un site web.

La structure d'appui est attachée et supervisée par la Présidence en fonction. Elle pourra être composée de personnel du gouvernement-hôte ainsi que d'experts et conseillers détachés d'autres gouvernements ou d'institutions intéressées.

5. Financement

Chaque Présidence en fonction prépare un budget détaillé pour le Forum sous sa responsabilité, en indiquant la part prise en charge par ses propres ressources et la part nécessitant un financement extérieur. Des provisions pour le transfert éventuel de fonds non-utilisés d'une Présidence à la suivante doivent également être envisagées.

Les contributions financières sont versées à un fond administré par la Présidence en fonction. La Présidence en fonction engage les dépenses conformément au budget et assure la bonne gestion de tous les fonds reçus, en ce compris le contrôle et la vérification des comptes.

6. Relations avec les Nations Unies

Le Forum ne fait pas partie du système des Nations Unies. Il maintient, cependant, à travers son Groupe de Pilotage, des liens avec le Secrétaire Général, notamment à travers son Représentant Spécial pour la Migration Internationale et le Développement. Le Forum fait également appel à l'expertise du Groupe Mondial de la Migration (GMG) inter-agences à la fois auprès des institutions

individuelles et du Groupe en tant que tel, à travers sa Présidence. Le Forum peut également consulter et coopérer avec d'autres organisations internationales et régionales concernées.

La Présidence en fonction fait parvenir les conclusions des réunions du Forum au Secrétaire Général.

7. Participation de la Société civile

Des mesures appropriées seront prises pour la participation de la société civile, y compris celle des organisations non-gouvernementales concernées.

8. Configuration des Réunions du Forum

Le Forum se réunit chaque année pour un dialogue interactif et pratique. Il réunit des décideurs et des experts gouvernementaux de haut niveau et ses délibérations se déroulent selon les règles du Chatham House (non-attribution des déclarations à des orateurs spécifiques). Un compte-rendu des résultats est préparé à la fin de chaque réunion du Forum.

[1^{er} août 2007]

ANNEXE II – PANELISTES DES TABLE-RONDES

Liste des panélistes par région

AFRICA (11 panélistes)

Table ronde 1

- Session 1.1: Dr. Ken Sagoe, Directeur, Développement des Ressources humaines, Ministère de la Santé, Ghana
Dr. Ann Phoya, Directeur des Services de soin, Ministère de la Santé, Malawi
- Session 1.2: M. Youssef Amrani, Directeur général des Affaires politiques, Ministère des Affaires étrangères, Maroc
- Session 1.4: M. Ali Mansoor, Secrétaire financier, Ministère des Finances et du Développement économique, Maurice
M. Sefu Kawaya, Coordinateur MIDA, Ministère du Travail, République Démocratique du Congo (RDC)

Table ronde 2

Rapporteur général pour la Table ronde 2:

- H.E. Professor Oumar Hammadoun Dicko, Ministre des Maliens de l'extérieur et de l'Intégration africaine, Mali
- Session 2.1: M. Abdelatif Fezzani, Directeur adjoint, Direction générale - Europe, Ministère des Affaires étrangères, Tunisie
- Session 2.2: M. Seringe Dieye, Directeur de la Chancellerie, Ministère des Affaires Etrangères, Sénégal
- Session 2.4: M. Kaba Sangare, Conseiller technique, Ministère des Maliens de l'extérieur et de l'Intégration africaine, Mali

Table ronde 3

- Session 3.1: M. Samuel Goagoseb, Secrétaire permanent, Ministère des Affaires intérieures, Namibie
- Session 3.2: Dr. Isaac Mensa-Bonsu, Directeur, Planification de la coordination, Commission nationale pour la planification du développement, Ghana

LATIN AMERICAN AND CARIBBEAN STATES (6 panélistes)

Table ronde 1

Session 1.2: M. Carlos Rodriguez Bocanegra, Conseiller, Ambassade de Colombie auprès du Royaume de Belgique et du Grand Duché du Luxembourg et la Mission auprès de l'UE à Bruxelles, Colombie

Session 1.3: H.E. M. Antonio Arenales Forno, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentier du Guatemala auprès de l'UE, le Royaume de Belgique et le Grand Duché du Luxembourg à Bruxelles, Guatemala

Session 1.4: Mme. Ana Eugenia Duran, Vice-ministre chargée des questions politiques et de gouvernance, Costa Rica

Table ronde 2

Session 2.2: M. Carlos Gonzalez Gutierrez, Directeur exécutif de l'Institut pour les Mexicains à l'extérieur, Mexique

Session 2.3: H.E. Mme. Margarita Escobar, Vice-ministre des Affaires étrangères, El Salvador

Table ronde 3

Session 3.1: Dr. Lester Mejía Solís, Ambassadeur du Nicaragua en Belgique

ASIA (8 panélistes)

Table ronde 1

Rapporteur général pour la Table ronde 1:

Mme. Patricia Sto. Tomas, Présidente de la Banque de développement des Philippines, ancienne Ministre de l'emploi, Philippines

Session 1.2: Mme. Rosalinda Baldoz, Chef de l'Administration philippine pour l'emploi outre-mer, Philippines

Session 1.3: Dr. Hamidur Rashid, Directeur, Ministère des Affaires étrangères, Bangladesh

Table ronde 2

Session 2.1: M. Marianito D. Roque, Administrateur, *Overseas Workers Welfare Administration*, Philippines
M. Diwa C. Guinigundo, Gouverneur adjoint, Banque centrale, Philippines

Session 2.4: H.E. M. Manjaiiv Singh Puri, *Joint Secretary* du gouvernement d'Inde, Inde

Table ronde 3

Session 3.3: H.E. M. Enrique A. Manalo, Ambassadeur des Philippines auprès des Nations Unies à Genève

Session 3.4: Dr. Endang Sulistyarningsih, Directeur de la promotion pour l'emploi outre-mer, Agence nationale pour le placement et de la protection des travailleurs d'outre-mer, Indonésie

EUROPE (17 panélistes)

Rapporteur général pour la Horizontal Issues:

M. Jozef De Witte, Directeur du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Belgique

Table ronde 1

Session 1.1: M. Mark Lowcock, Directeur général, Unité politique et internationale, Département du Développement International, Royaume-Uni
Mme. Renée Jones-Bos, Directeur général pour la Politique régionale et les Affaires consulaires, Ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas

Session 1.2: Mme. Marta Rodríguez-Tarduchy, Directrice générale d'Immigration, Ministère du Travail et des Affaires sociales, Espagne

Session 1.4: Mme. Rachel Bayani, Conseillère Justice et Affaires intérieures, Représentation permanente du Duché du Luxembourg auprès de l'Union Européenne, Luxembourg
M. Robert K. Visser, Directeur général pour la législation, Affaires internationales et l'Immigration, Ministère de la justice, Pays-Bas

Table ronde 2

Session 2.1: Mme. Tamara Zaballa Utrillas, Chef d'unité, Organisations Multilatérales et UE, Ministère des Affaires étrangères et de la coopération, Espagne

Session 2.2: Mme. Manuela Ramin-Osmundsen, Coordinatrice du Projet pour la Migration Internationale et le Développement, Norvège

Session 2.3: Mme. Ayse Elif Talu, Banque centrale, Turquie
M. Marin Molosag, Gouverneur adjoint, Banque nationale de Moldavie
Mme. Maria João Azevedo, Chef de division, Département des relations internationales, Banco de Portugal, Portugal

Session 2.4: M. Igor Haustrate, Directeur Général Adjoint, Direction générale - Coopération au Développement, Belgique

Table ronde 3

Session 3.1: Mme. Marjatta Rasi, Sous-secrétaire d'État, Finlande

Session 3.2: M. Joakim Stymne, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'aide au développement international, Suède and M. Ola Henrikson, Directeur général pour la migration et la politique d'asile, Suède
Mme. Anita Bundegaard, Ancien Ministre danois pour la Coopération au Développement

Session 3.3: H.E. Mme. Régine De Clercq, Ambassadeur pour la Migration et la Politique d'Asile, Directeur exécutif du Forum Mondial sur la Migration et le Développement

Session 3.4: M. Kevin O’Sullivan, Directeur de la politique d’immigration, Service national de l’immigration irlandais, Irlande

EUROPEAN COMMISSION (4 panélistes)

Session 1.4: M. Jean-Louis De Brouwer, Chef d’unité, Immigration, Asile et Frontières, Direction générale - Liberté, Sécurité et Justice, Commission européenne

Session 2.1: M. Pedro de Lima, *Deputy Economic Adviser*, Banque Européenne d’Investissements (BEI)

Session 3.1: M. Robertus Rozenburg, Chef d’Unité, Direction Générale pour le Développement, Commission Européenne

Session 3.4: M. Peter Bosch, Chef. de secteur "Immigration et asile", Direction générale - Justice, Liberté et Sécurité, Commission Européenne

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS (12 panélistes)

Table ronde 1

Session 1.1: M. Jean-Pierre Garson, Chef de la Division Migrations internationales et relations avec les économies non-membres, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Dr. Jean Yan, Scientifique en chef pour les soins et l’obstétrique, Président du groupe de travail technique de migration, Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Session 1.2: M. Ibrahim Awad, Directeur du Programme international sur la migration, Organisation Internationale du Travail (OIT)

Session 1.3: M. Shahidul Haque, Représentant régional pour l’Asie du sud, Organisation Internationale pour les migrations (IOM)

Table ronde 2

Session 2.2: M. Arun Kashyap, Conseiller, Développement du secteur privé, PNUD

Session 2.3: M. Dilip Ratha, *Senior Economist*, Manager du Groupe d’étude des Perspectives de Développement - Migrations et Transferts de fonds, Banque mondiale

Session 2.4: Mme. Maria Ochoa-Llido, Directrice du Service des Migrations et des Roms, Conseil de l’Europe

Table ronde 3

Rapporteur général pour la Table ronde 3:

M. Richard Manning, Président du Comité d’aide au développement (CAD) de l’OCDE

- Session 3.2: M. Luca Barbone, Directeur, Groupe de la Réduction de la Pauvreté, la Banque Mondiale
M. Jeff Dayton Johnson, Economiste principal, Coordinateur des activités des recherches du Centre de développement de l'OCDE sur la concordance des politiques
- Session 3.3: M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la migration internationale et le développement
- Session 3.4: Mme. Michele Klein Solomon, Directrice adjointe, Politique Migratoire, Division de Recherche et de Communication, OIM

<u>OTHERS</u> (7 panélistes)

Table ronde 1

- Session 1.3: M. René Mantha, Directeur général, Fondation des Entreprises en Recrutement de Main d'œuvre agricole Etrangère (FERME), Québec
Professor Philip Martin, Université des Sciences agricoles et environnementales, Département d'économie agricole, UC Davis, Etats-Unis
M. Rene Cristobal, Président des Ressources de main d'œuvre de l'Asie, Porte-parole de l'Association pour le Professionnalisme dans l'emploi outre-mer

Table ronde 2

- Session 2.2: Mme. Anne-Françoise Lefevre, Conseillère auprès du Président du Comité de Gestion, World Savings Bank Institute
- Session 2.4: M. Chukwu-Emeka Chikizie Directeur exécutif, AFFORD

Table ronde 3

- Session 3.1: Dr. Dhananjayan Sriskandarajah, Directeur de la Stratégie de recherches, IPPR (*Institute for Public Policy Research*)
- Session 3.4: M. Vincent Williams, Directeur de programme, Projet Sud-africain pour la Migration (SAMP), Afrique du Sud



**Le Service Public fédéral des Affaires étrangères,
Commerce extérieur et Coopération au Développement**

